

À quoi sert la cotisation ?

[Mise à jour janvier 2018.]

La CFDT est une structure fédérative. Les syndicats qui la composent décident en congrès (tous les quatre ans) d'une charte financière qui fixe le niveau et la répartition des cotisations.

Actuellement, la cotisation est répartie de la manière suivante :

- 26 % vont au SPAGRI-CFDT pour financer l'information, l'action, le fonctionnement, la formation des adhérents, l'organisation des congrès, etc. ;
- 25,4 % reviennent à la fédération afin d'assurer son fonctionnement et son action dans son secteur professionnel ;
- 19,8 % soutiennent la coordination et l'action CFDT en régions ;
- 11,4 % servent au financement des actions de solidarité, l'information des adhérents, dont en partie celle destinée aux militants ;
- 8,8 % reviennent à la confédération afin d'assurer son fonctionnement et son action nationale ;
- 8,6 % sont versés à la CNAS (caisse nationale d'action syndicale) pour venir en aide à ses adhérents et militants dans certains cas de grèves, de conflits juridiques ou d'accidents.

> [Adhérer](#) au SPAGRI-CFDT